Image not found or type unknown

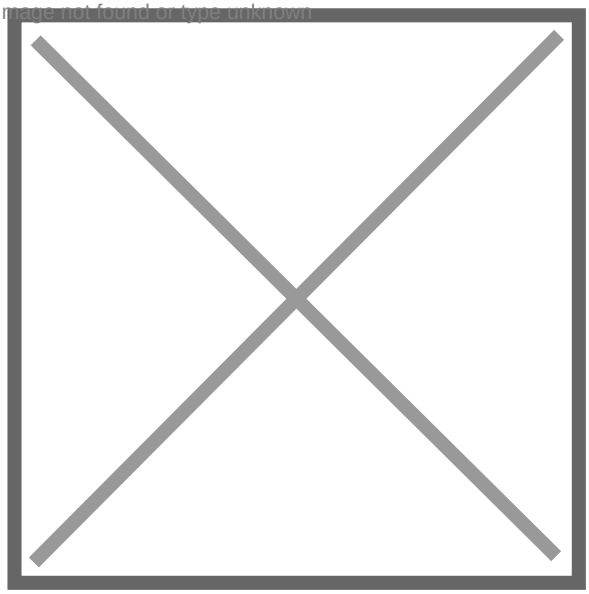

Pas d'eau chaude dans l'appartement.

Par **TawKer**, le **30/10/2013** à **14:09**

Bonjour à toutes et à tous.

Alors voilà la situation : J'ai emménagé le 1ier septembre dans un appartement totalement neuf qui n'as jamais été habité donc.

Depuis le premier jour de mon arrivé dans les lieux, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas d'eau chaude et je l'ai directement informé à mes propriétaires.

Cela fait donc 2 mois que je suis actuellement sans eau chaude, malgrès 2 interventions de mon propriétaire qui a essayé de changer quelques pièces du chauffe eau, sans succès.

Deux mois cela me semble un petit peu abuser non ? J'ai l'impression que les propriétaires ne font pas tout leurs possible pour y remédier et vivre sans eau chaude c'est très compliqué.

Donc je me posais une simple question, est-ce que je suis dans mon droit si je décidais de ne plus payer mon loyer jusqu'à que l'eau chaude sois rétablie ?

Aie-je une autre solution ?

Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le **30/10/2013** à **14:21**

Bonjour,

Non, vous ne seriez pas dans votre droit !
Seule une décision de justice peut vous autoriser à ne pas payer ou à séquestrer le loyer.
En revanche, si vous êtes en métropole, la fourniture d'eau chaude est un critère de décence du logement.
Vous pouvez envoyer une LRAR de mise en demeure au bailleur de faire réparer le chauffe-eau sous 8 jours, sans quoi vous saisirez le juge d'instance pour une injonction de faire sous astreinte journalière.

Par **TawKer**, le **30/10/2013** à **14:38**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Et pour rédiger donc cette lettre au bailleur, il y a t-il un exemple de lettre prédéfini à la situation ? Ou je peux expliquer de moi même avec mes mots la situation actuel et demander simplement une réparation sous 8 jours sans quoi je saisirai le juge d'instance etc ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés